

Royaume du Maroc



المندوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Conférence-débat sur les  
classes moyennes au Maroc

Rabat, le 6 mai 2009

Intervention de

**Monsieur Ahmed LAHLIMI ALAMI,**

**Haut – Commissaire au Plan**

**Les classes moyennes marocaines**

caractéristiques, évolution

et facteurs d'élargissement

## **Contexte national de l'étude sur les classes moyennes marocaines**

L'étude dont nous présentons, aujourd'hui, les résultats porte sur la définition des classes moyennes marocaines, l'analyse de leurs caractéristiques socio-économiques, de la nature de leur évolution et de ses facteurs.

Son élaboration fait suite au Discours Royal du 30 juillet 2008 dans lequel Sa Majesté le Roi a donné, à l'occasion de la Fête du Trône, Ses Hautes Instructions au Gouvernement *« de veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité, et un puissant catalyseur de la production et de la créativité »*.

C'est de ces Hautes Directives que procèdent les efforts fournis par le Haut - Commissariat au Plan (HCP) pour conduire, dans les meilleurs délais, la réalisation, l'exploitation et l'analyse des données de l'enquête sur les « revenus et les niveaux de vie 2007 », avec l'espoir de contribuer, dans les limites de ses attributions, à la concrétisation de l'action nationale pour leur mise en œuvre.

## Quelques rappels de notions à propos de la classe moyenne

L'approche des structures sociales a été depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, et pendant longtemps, dominée par la conception des classes sociales développée par l'analyse marxiste. Dans cette approche, les classes qui composent une société se définissent par leur position dans le système de production ainsi que par l'homogénéité de leur culture et la conscience de leurs intérêts.

La société capitaliste est analysée dans le cadre d'une vision binaire où s'opposent une bourgeoisie détentrice des moyens de production qui accapare la grande partie de la plus value créée dans l'activité économique et une classe ouvrière principale créatrice de cette plus value grâce à sa force de travail rémunérée dans des limites de sa reproduction sociale. Dans une telle vision, la paysannerie constitue une société à part où les propriétaires terriens sont appelés, en partie, à intégrer la classe bourgeoise et, en partie, voués, avec les paysans sans terre, au statut d'une réserve de force de travail à la disposition des besoins du système de production capitaliste.

D'une façon générale, les progrès du système de production et de la société capitalistes se réaliseraient dans un processus de lutte de classe qui oppose la bourgeoisie et la classe ouvrière et qui constituerait le moteur de la dynamique historique devant conduire à la disparition des classes. En attendant, la classe moyenne, dans le cadre de cette polarisation, n'obéissant à aucun des critères qui définissent une classe sociale, constitue un groupe social hétérogène, intermédiaire sans consistance conceptuelle. Elle est condamnée à adopter, de ce fait, un comportement opportuniste d'appoint à l'un ou l'autre selon les intérêts divergents de ses composantes et de la conjoncture des conflits sociaux et politiques.

Prenant à contre pied la conception marxiste, les travaux du sociologue allemand Max Weber ont apporté d'autres critères de définition des catégories sociales. Le style de vie et les modes de consommation, le prestige ou l'«honneur social» fondent, dans cette démarche, la hiérarchisation des formations sociales. Dès lors, la notion de statut s'ajoute, dans cette approche, à

la structure sociale de classes. On peut dire schématiquement que la grille d'analyse marxiste a été quasiment dépassée dans les travaux sur les stratifications sociales parmi des auteurs anglo-saxons et l'est pratiquement parmi les économistes et sociologues contemporains.

Ces travaux tirent leur fondement et leur substance de l'émergence de nouvelles activités économiques avec la complexification croissante des structures socioprofessionnelles des sociétés post-industrielles et la montée de l'économie de la connaissance où le poids de nouvelles catégories sociales devient prépondérant dans les sphères économique, sociale, culturelle et politique.

C'est dans ce contexte que le concept de « classes moyennes » (au pluriel) a été valorisé et a donné lieu à des analyses plus élaborées permettant une meilleure connaissance des caractéristiques et des stratégies de ces classes dans leur diversité socioprofessionnelle, culturelle et politique. L'étude de leur pratique en rapport avec le marché de l'emploi, les modèles de consommation et les programmes électoraux, en particulier, a répondu aux besoins de divers centres d'intérêts et en particulier des opérateurs dans les domaines du marketing commercial et politique. Ceci a modifié l'image des classes moyennes qui sont, de plus en plus, perçues comme un facteur déterminant de la croissance économique, la stabilité sociale et le progrès culturel.

C'est ainsi que, désormais, les classes moyennes sont identifiées, beaucoup plus, sous l'angle des inégalités sociales et sont analysées selon une approche économique privilégiant les critères de répartition des revenus et des niveaux de vie. C'est à travers cette approche que s'opèrent la délimitation statistique des classes moyennes, l'analyse de leur poids et de leurs caractéristiques socio-économiques ainsi que la nature et les facteurs de leur évolution.

## **Délimitation statistique des classes moyennes selon les pratiques internationales**

Il convient, d'abord de dire, qu'en dehors de la Tunisie et la Chine, il n'y a pratiquement pas de définition officielle des classes moyennes. La pratique internationale recourt, en général, pour la délimitation de ces classes, à deux méthodes :

- ▶ l'une dite d'auto-évaluation où l'on considère comme appartenant à une classe moyenne les ménages qui se déclarent eux-mêmes dans une position intermédiaire entre les pauvres et relativement pauvres, d'un côté, et les riches et relativement riches, de l'autre. C'est le critère dit subjectif ;
- ▶ l'autre méthode définit les classes moyennes selon un critère économique dit objectif se référant au revenu ou au niveau de vie des ménages.

Dans le cadre de cette dernière méthode, la classe moyenne se situe dans une fourchette dont les bornes sont fixées par référence à la médiane des revenus ou des niveaux de vie et ce, en raison de l'inadéquation de la moyenne qui est toujours biaisée dans un système de distribution inégalitaire ou comportant des valeurs extrêmes. Dans ce cas, les bornes, inférieure et supérieure, des classes moyennes sont calculées en multiple de la médiane.

Pour l'OCDE, ces multiples sont fixés à 75% et 150%, pour Statistic Canada, 60% et 150% et pour l'Université du Québec 75% et 150%.

Pour l'Insee les classes moyennes en France se situent entre les 10% (ou les 40%) les plus modestes et les 10% (ou les 20%) les plus aisées selon que l'approche adoptée est « extensive » ou « restrictive ».

Pour la Banque mondiale, la classe moyenne se situe, pour les pays en développement, entre la médiane de leurs seuils de pauvreté et le seuil de

pauvreté aux Usa, soit respectivement, en dollars PPA par jour et par personne, 2\$ et 13\$, ce qui correspond au Maroc à 9,76 Dh et 63,44 Dh ou encore de l'ordre 1464 DH et 9516 DH par mois pour un ménage de taille moyenne (5 membres).

D'autres pratiques se basent sur des critères de salaire par mois. C'est le cas de la Chine pour qui la classe moyenne est constituée de toutes les personnes qui gagnent plus de 2000 yuans (soit l'équivalent de 2960 Dh) dans le milieu urbain et 1500 yuans (2220 Dh) dans le reste du pays. Il n'y aurait donc pas de classe aisée en Chine !

Pour la Tunisie, les bornes de la classe moyenne se situent à 1,10 et 7,5 fois le Smig, ce qui correspond au Maroc à une fourchette allant de 2210 Dh à 15068 Dh.

Le poids démographique des classes moyennes au Maroc, serait de 41,8% selon l'approche OCDE ou l'Université Québec, 54,1% selon Statistic Canada.

Ce poids serait selon la banque mondiale de 84,4%, la chine 69,1% et la Tunisie 78,8%.

Il y a, donc, lieu, ici, de souligner l'évidence que la délimitation des classes sociales, comme, du reste, d'autres classes, ne se fixe pas, *a priori*, sur la base d'un modèle de revenu ou encore de niveau de vie abstraction faite du niveau réel de la richesse et de sa distribution dans la collectivité nationale considérée. Un modèle de référence étranger ou souhaité est, d'emblée, inapproprié.

## **Définition statistique des classes moyennes au Maroc**

La définition des classes moyennes au Maroc se réfère aussi bien à l'approche par auto-identification sociale des chefs de ménage qu'à l'approche basée sur les critères objectifs de revenu et de niveau de vie.

La première renseigne sur le vécu, par la population, de son statut social. Elle présente en revanche l'inconvénient de son inadéquation avec la stratification objective de la société globale.

La deuxième approche se fonde sur le partage statistique de la richesse nationale entre les différentes catégories sociales. Elle permet de donner une base objective à un consensus sur la place des classes moyennes dans la distribution sociale des revenus, l'identification de leur segmentation et l'analyse aussi bien de leurs caractéristiques socio-économiques que de leur évolution.

Elle permet, en outre, grâce à une corrélation entre les différents facteurs de cette évolution, d'apporter un éclairage utile pour une stratégie opérationnelle en faveur de l'élargissement des classes moyennes et de la consolidation de leur position économique et sociale dans une vision de mobilité sociale ascendante.

Il convient, à cet égard, de relever que les seules informations disponibles à la fois sur les revenus et les niveaux de vie des ménages sont celles que procure « l'enquête sur les revenus et les niveaux de vie des ménages » réalisée par le HCP en 2007. De ce fait, le profil des classes moyennes en termes de dimension démographique, de caractéristiques socio-économiques et de conditions de vie, est celui que présentent ces classes en 2007. L'évolution de ce profil, en revanche, se réfère aux seules données sur les niveaux de vie qui sont disponibles sur une longue période

grâce aux différentes enquêtes sur « les niveaux de vie et la consommation des ménages » réalisées par le HCP entre 1985 et 2007.

Il y a lieu de relever également que l'approche statistique des classes moyennes sur la base du critère aussi bien objectif que subjectif donne des dimensions démographiques convergentes.

## **Profil des classes moyennes selon l'auto-déclaration des ménages: le critère subjectif**

Elles représentent 55,8% de la population, contre 39,4% pour les catégories sociales modestes (pauvres et relativement pauvres) et 3,2% pour les catégories riches ou relativement riches.

Elles regroupent :

- 17,2 millions d'habitants, 10,1 millions d'urbains et 7,1 millions de ruraux.
- plus de 58% de la population urbaine et près de 53% de la population rurale.

Par rapport à l'ensemble des ménages, elles contribuent pour :

- 66,0% des revenus,
- 65,5% des dépenses de consommation,
- 72,0% de l'épargne.

### Les limites de l'approche de l'auto-évaluation

Les résultats issus de cette approche sont manifestement biaisés par :

- le facteur culturel : la valeur du juste milieu si caractéristique de la culture dominante incline aussi bien des riches que des pauvres à s'identifier à la moyenne. C'est ainsi que parmi les 20% les plus riches 75% se considèrent moyens et parmi les 20% les plus pauvres cette proportion est de 37%.
- l'environnement social immédiat où la tendance naturelle est d'apprécier sa position en fonction du niveau des disparités locales. C'est ainsi que dans les zones urbaines d'habitat, plus la moyennisation est grande, plus le pourcentage des ménages qui s'identifient aux classes moyennes baisse parmi les ménages aisés et augmente parmi les ménages modestes.

Relevons, à cet égard et à titre illustratif, que les zones d'habitat de luxe, qui enregistrent les plus grands niveaux d'inégalité (indice de Gini de 0,575), le poids des classes moyennes auto-déclarées est le plus réduit (39%) alors qu'il est le plus élevé (69%) dans les anciennes médinas où les inégalités sont les plus réduites (indice de 0,353).

**Au total, deux lacunes fondamentales limitent la pertinence et la portée d'une analyse basée sur le critère subjectif :**

- elle biaise d'une manière significative l'image réelle de la distribution des revenus et de ses impacts sur les classes sociales aussi bien à l'échelle nationale que locale ;
- elle exclut toute évaluation des tendances passées, en l'absence de données issues d'une approche similaires antérieures.

**En définitive, cette approche s'avère, ainsi, impertinente pour une analyse statistique des classes moyennes d'une portée opérationnelle à l'usage d'une politique publique.**

## **Approche économique des classes moyennes au Maroc**

Cette approche situe les classes moyennes dans la fourchette centrale de la distribution sociale des revenus ou des dépenses de consommation.

En raison de l'inégalité de la distribution des revenus et des dépenses de consommation, le recours à la moyenne n'est pas approprié parce que les limites des classes moyennes s'en trouvent biaisées sous l'influence des valeurs extrêmes.

Aussi le recours à la valeur médiane, qui répartit les ménages en deux groupes de même effectif, est-il le plus usité parce qu'il permet de corriger cette influence des valeurs extrêmes. C'est la méthode adoptée, dans toutes les approches statistiques pour fixer les bornes des fourchettes où se situent les classes sociales.

S'agissant du Maroc (annexes 1 et 2), la fourchette retenue pour la délimitation des classes moyennes se situe entre:

- une borne inférieure fixée à 0,75 fois la médiane des revenus ou des dépenses ; cette option restrictive exclut les ménages pauvres, vulnérables et une partie des ménages se situant au-delà du seuil de vulnérabilité.
- une borne supérieure fixée à 2,5 fois la médiane, ce qui correspond à une option délibérément extensive.

L'option extensive se justifie, d'abord, par la faiblesse des niveaux de revenu dans notre pays, incomparables avec les pays qui envisagent l'option restrictive. C'est le cas, en particulier de quelques pays développés. Il suffit, à cet égard, de rappeler que le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, en 2006, selon les données de la Banque mondiale, est 11 fois supérieur à celui du Maroc aux USA, 8 fois en France, 9,5 fois au Canada.

Elle se justifie également lorsque la distribution des revenus et des dépenses de consommation des ménages est particulièrement inégalitaire. Dans notre pays 10% les plus aisés de la population totalisent 38% des revenus et 33% des dépenses de consommation, alors que 27% vit au dessous du seuil de vulnérabilité et ne participe que de 11% dans les revenus et 10% dans les dépenses de consommation. Le revenu moyen par tête des premiers est 10 fois supérieur à celui des seconds.

Dans cette situation, une définition restrictive donnerait une classe aisée de 37,7% de la population alors qu'une définition extensive réduirait, au profit des classes moyennes, la catégorie des ménages aisés à une dimension plus conforme à la réalité de la distribution sociale des revenus au Maroc.

**Il est, donc, évident qu'une option extensive dans la définition des classes moyennes est la plus adaptée à une politique spécifique de leur renforcement dans une stratégie de mobilité sociale ascendante.**

## **Profil des classes moyennes au Maroc selon le critère du revenu**

Dans l'exposé d'aujourd'hui, ce profil se limitera aux classes moyennes définies selon le critère du revenu. Le critère des niveaux de vie, en raison de la disparité relative entre revenus et dépenses de consommation, en donne une dimension démographique légèrement plus grande sans, toutefois, en modifier les structures. Aussi, comme mentionné auparavant, le recours à ce critère sera-t-il plus approprié dans la partie consacrée à l'évolution, depuis 1985, des conditions de vie des classes moyennes. Cet aspect sera intégré dans la deuxième partie d'analyse de classes moyennes prévue lors de la prochaine conférence-débat

### **Poids démographique des classes moyennes**

Elles regroupent 53% de la population, contre 34% pour la classe modeste et 13% pour la classe aisée.

Elles comptent 16,3 millions de personnes dont 62,9% en milieu urbain.

Parmi la population urbaine 59% appartiennent aux classes moyennes contre 45% des populations rurales.

**Globalement, c'est dans les régions les plus urbanisées que la proportion des classes moyennes est la plus importante (annexe 3); le taux de corrélation est de 67%.**

### **Les sources socioprofessionnelles de constitution des classes moyennes:**

Font partie des classes moyennes :

- 63% des « employés, artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat » (contre 10,9% dans la classe aisée et 26,1% dans la classe modeste) ;

- 58,6% des « rentiers, retraités et inactifs » (contre 14,7% et 26,7% dans les deux autres classes, respectivement),
- 56,3% des « cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers » (contre 31,1% et 12,6%, respectivement) ;
- 48,6% des « ouvriers agricoles et non agricoles » (contre 3,0% et 48,4%, respectivement) ;
- 40,2% des « exploitants agricoles » (contre 6,6% et 53,2%, respectivement) ;
- 19,5% des « cadres supérieurs et professions libérales » (contre 76,5% et 4,0%, respectivement).

**Globalement, ce sont les catégories socioprofessionnelles de niveau de formation et de qualification intermédiaire qui alimentent le plus la dimension des classes moyennes. La disparité aussi bien de leurs niveaux de revenu que de leurs conditions de vie contribue à l'hétérogénéité socioprofessionnelle de la classe moyenne.**

## Hétérogénéité de la classe moyenne

La classe moyenne se caractérise par son hétérogénéité :

- ▶ En termes de revenu moyen par ménage et par mois :
  - 28% constitue la catégorie supérieure avec un revenu dépassant la moyenne nationale (5308 DH) ;
  - 42% constitue la catégorie intermédiaire avec un revenu situé entre la médiane et la moyenne nationales ;
  - 30% constitue la catégorie inférieure avec un revenu inférieur à la médiane nationale (3500 DH).
  
- ▶ En termes de structure socioprofessionnelle :
  - 29,4% d'employés, de conducteurs d'installation, d'artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat dont 42% dans la catégorie intermédiaire et 28% dans la catégorie supérieure ;
  - 26% de rentiers, retraités et inactifs dont 27% dans la catégorie inférieure et 32% dans la catégorie supérieure ;
  - 16,2% d'exploitants agricoles dont 35% sont dans la catégorie inférieure et 21% dans la catégorie supérieure ;
  - 16,1% d'ouvriers dont 38% dans la catégorie inférieure et 18% dans la catégorie supérieure ;
  - 11,5% de cadres moyennes, commerçants et intermédiaires financiers dont 23% appartiennent à la catégorie inférieure, le reste étant également partagé entre les deux autres catégories ;
  - 0,8% de cadres supérieurs et professions libérales dont les trois quarts appartiennent à la catégorie supérieure des classes moyennes.

## Profil socio- économique des classes moyennes

### **Les classes moyennes se répartissent selon le type d'activité en :**

- 48% d'actifs occupés ;
- 8,2% de chômeurs ;
- 43,7% d'inactifs :
  - o 26% de femmes au foyer ;
  - o 8,9% des étudiants ;
  - o 2,3% retraités et rentiers ;
  - o 6,2% personnes âgées et infirmes ;
  - o 0,3% autres.

### **Elles représentent :**

- 52% de la population active occupée et 58% de l'emploi salarié qualifié ;
- 44% de l'emploi dans le secteur primaire, 61% dans le secondaire et 59% dans le secteur tertiaire.

### **Elles connaissent un taux de chômage de :**

- 14,6%, contre 10,9% pour les ménages modestes et 10,4% pour les ménages aisés ;
- 22% en milieu urbain (contre 24% et 12,6% resp.) ;
- 5% en milieu rural (contre 5,8% et 2,8% resp.).

**Les diplômés parmi elles connaissent un taux de chômage de : 31,7% contre 49,8% dans les ménages modestes et 11,4% dans les ménages aisés.**

## **Poids économique des classes moyennes en termes de revenu et de consommation**

Elles représentent:

- 44% dans les revenus des ménages,
- 49% dans les dépenses de consommation de ces derniers.

Elles disposent par ménage et par mois

- d'un revenu moyen de 4402 DH en milieu urbain ;
- d'un revenu de 4219 DH en milieu rural

Les sources de leur revenu sont constituées par (annexe 4):

- ▶ le salariat pour 44,5% (urbain : 52,7%, rural : 27,7%),
- ▶ les entreprises individuelles agricoles et non agricoles pour 30,3% (urbain : 19,3%, rural : 53,2%),
- ▶ les transferts pour 13,3% (urbain : 13,8%, rural : 12,2%),
- ▶ les rentes pour 9,4% (urbain : 11,4%, rural 5,2%).

Leurs dépenses de consommation (annexe 5) sont consacrées pour:

- ▶ près des deux tiers à l'alimentation et l'habitat, contre trois quarts pour la classe modeste et moins de la moitié pour les classes aisées ;
- ▶ 9% aux dépenses de 'Transport et communication' contre 19% pour la classe aisée et 5% pour la classe modeste

**Globalement les classes moyennes ont un revenu qui couvre la totalité de leurs dépenses de consommation.** Cependant (annexe 6) :

- ▶ dans la catégorie supérieure, le revenu est supérieur aux dépenses de 8%,
- ▶ dans la catégorie intermédiaire, il est sensiblement égal aux dépenses;
- ▶ dans la catégorie inférieure, il est inférieur de 12% aux dépenses.

## L'endettement des classes moyennes : niveaux, objets et sources

La proportion des ménages endettés parmi les classes moyennes atteint 31% contre 37,5% des ménages aisés et 27,3% des ménages modestes. Elle est de :

- ▶ 26,8% dans la catégorie inférieure,
- ▶ 30% dans la catégorie intermédiaire,
- ▶ 34,8% dans la catégorie supérieure.

L'endettement des classes moyennes (annexes 7 et 8) se décompose en :

- ▶ crédits à la consommation courante dans 59% des cas contre :
  - 71,2% des cas dans les catégories inférieures,
  - 55,8% dans la catégorie intermédiaire,
  - 54,6% dans la catégorie supérieure.
- ▶ crédits immobiliers dans 25,1% des cas contre :
  - 16% des cas dans la catégorie inférieure,
  - 26,7% dans la catégorie intermédiaire,
  - 29,3% dans la catégorie supérieure.
- ▶ crédits d'équipement ménager et d'acquisition de moyens de transport dans 15,9% des cas contre :
  - 12,8% des cas dans la catégorie inférieure,
  - 17,5% dans la catégorie intermédiaire,
  - 16,1% dans la catégorie supérieure.

**Globalement, le recours aux crédits à la consommation est surtout le fait des catégories inférieures ; alors que les crédits d'équipement et immobilier bénéficient plutôt aux catégories intermédiaires et supérieures.**

Les classes moyennes recourent aux sources institutionnelles des crédits ;

- ▶ en fonction de leurs catégories:
  - catégorie supérieure: 54% des cas,

- catégorie intermédiaire : 47,6%,
- catégorie inférieure : 38,4%.

► en fonction des objets de crédits, elles recourent aux sources de prêt :

- institutionnelle pour :
  - la consommation courante : 46,3%
  - les prêts immobiliers: 38,5%,
  - l'équipement ménager et les moyens de transport:15,2%,
- non institutionnelle pour :
  - la consommation courante : 70,7%
  - les prêts immobiliers: 12,8%,
  - l'équipement ménager et les moyens de transport : 16,5%.

## **Préoccupations à caractère sociétal des classes moyennes**

- ▶ pour 65% des ménages appartenant aux classes moyennes et le même pourcentage des classes modestes, leur niveau de vie s'est amélioré ou stagné entre 1997 et 2007, contre 77% des classes aisées;
- ▶ pour 58% des classes moyennes, les aléas liés au coût de la vie, au niveau des revenus et à la sécheresse constituent des préoccupations majeures ;
- ▶ pour 37%, ces préoccupations portent surtout sur la morbidité, l'abandon scolaire et le chômage des jeunes ;
- ▶ pour 35%, elles portent sur la délinquance et la consommation de la drogue ;
- ▶ pour 44%, elles portent sur l'insécurité.

\*\*\*\*\*

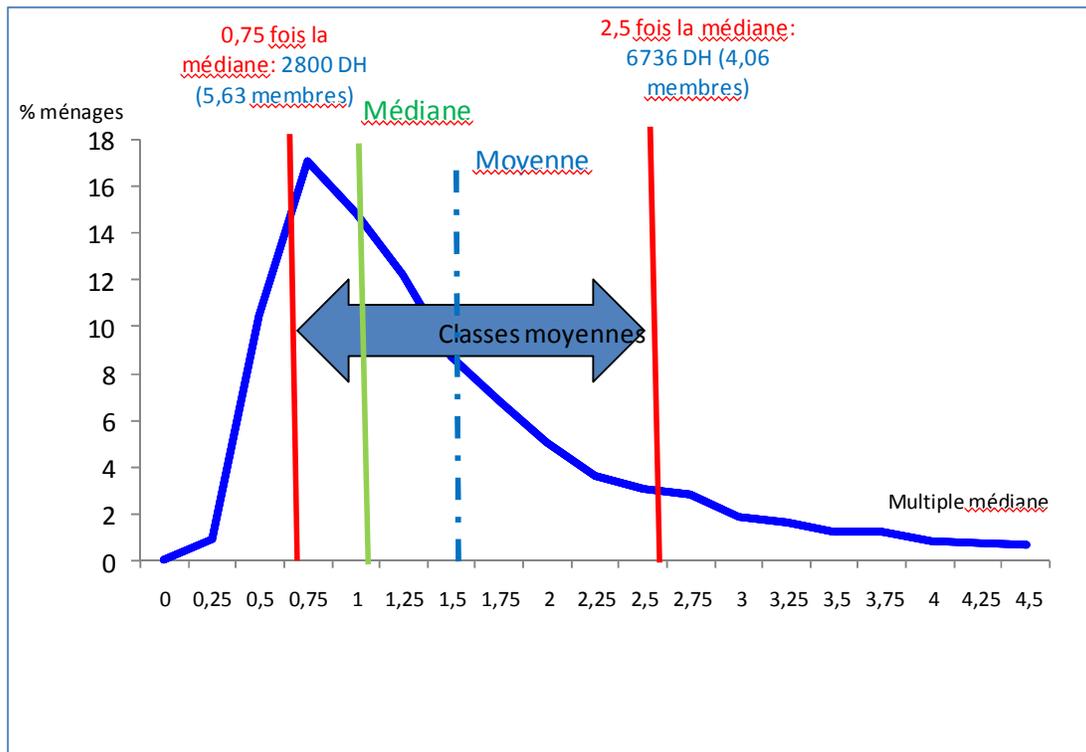
**Je vous remercie de votre attention et espère que par vos débats vous enrichirez ces analyses des classes moyennes. Certes, l'exposé d'aujourd'hui s'est limité à présenter les questions méthodologiques et, globalement, certains aspects démographiques et socio-économiques relatifs au profil de cette composante dans la stratification sociale de notre pays.**

**D'autres données relatives à ses caractéristiques économiques, sociologiques et culturelles ainsi qu'à la nature et aux facteurs de leur évolution seront également soumis à votre réflexion lors de la prochaine conférence-débat qui leur sera consacrée, sous le titre « Les classes moyennes : nature et facteurs d'évolution entre 1985 et 2007 ».**

**C'est la richesse des données fournies par les enquêtes concernant les classes moyennes et les analyses qu'elles suscitent qui ont dictée cette démarche.**

## Annexes

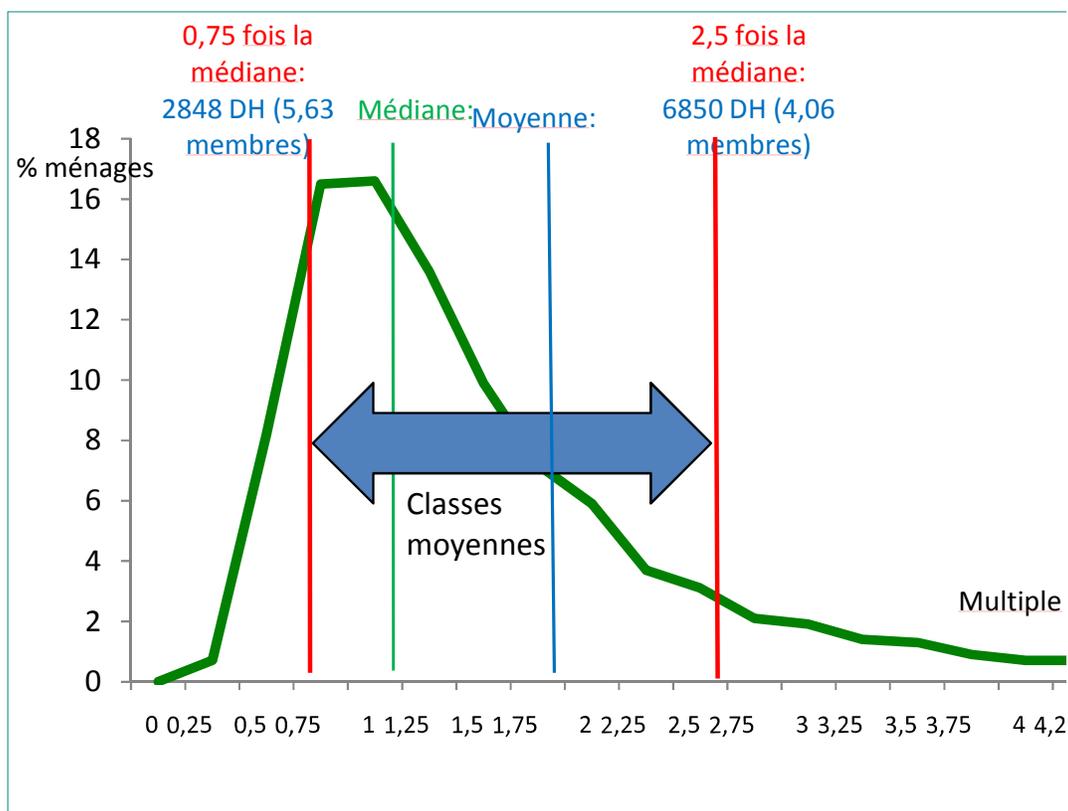
### Annexe 1 : délimitations des classes moyennes au Maroc selon le critère du revenu par ménage et mois.



Note : méthode de calcul des bornes :

- supérieure :  $2,5 \times \text{taille} \times \text{revenu médian par personne et par mois}$  (663,1 DH) ;
- inférieure :  $0,75 \times \text{taille} \times \text{revenu médian par personne et par mois}$  (663,1 DH) ;

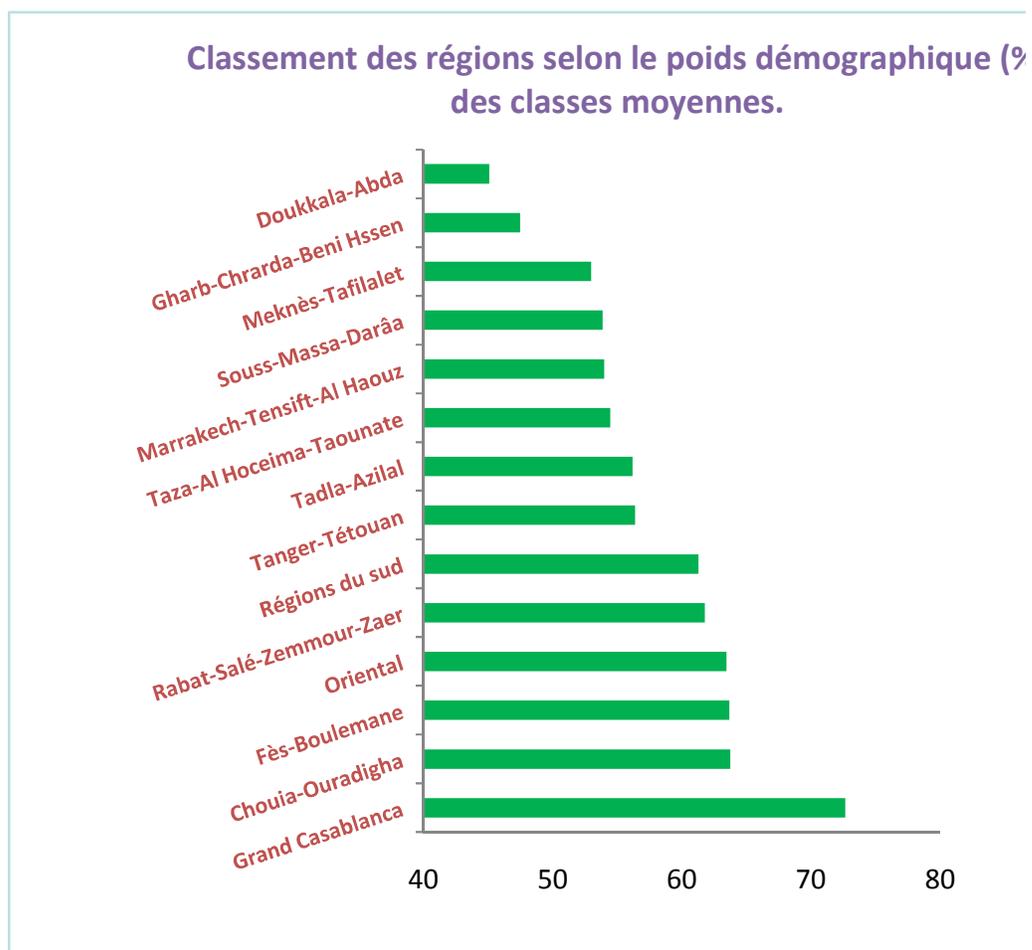
**Annexe 2 : délimitations des classes moyennes au Maroc selon le critère du niveau de vie (dépense par ménage et par mois).**



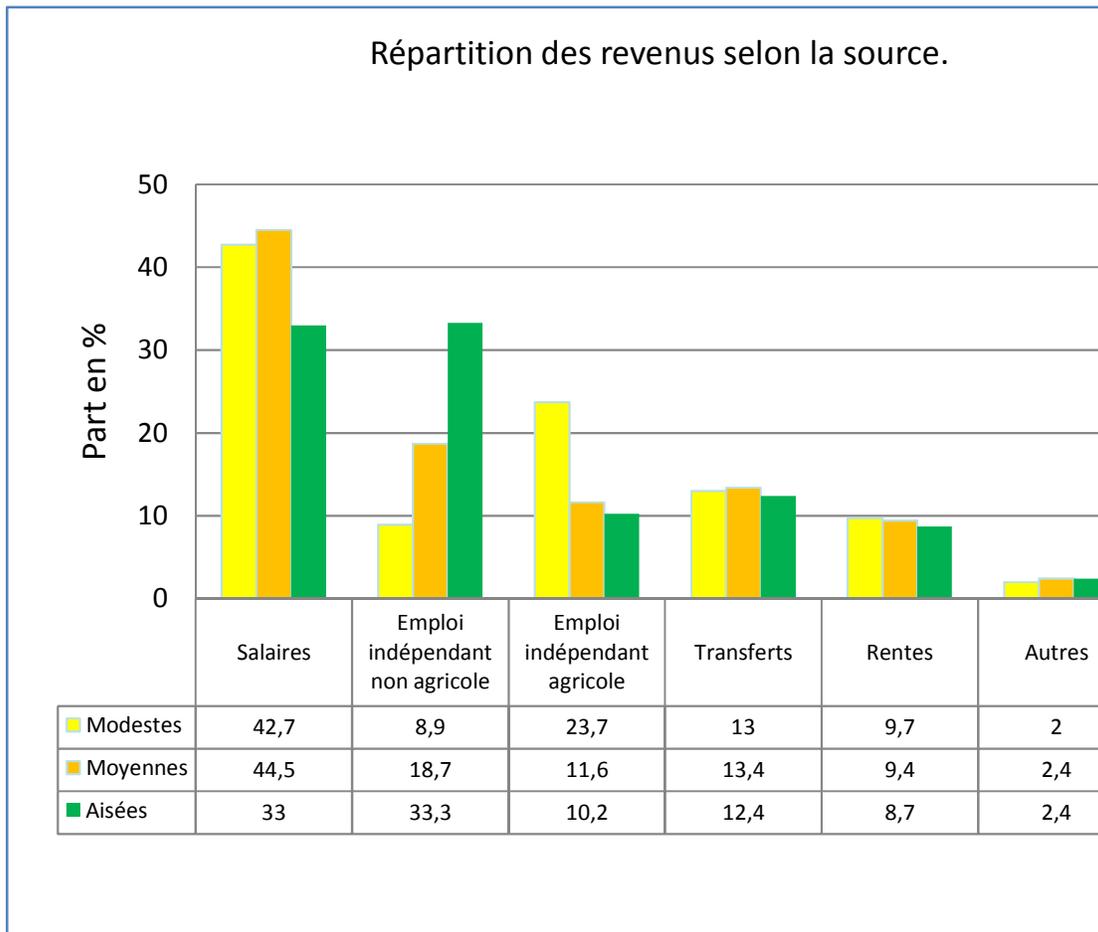
Note : méthode de calcul des bornes :

- supérieure :  $2,5 \times \text{taille} \times \text{dépense médiane par personne et par mois}$  (674,6 DH) ;
- inférieure :  $0,75 \times \text{taille} \times \text{dépense médiane par personne et par mois}$  (674,6 DH).

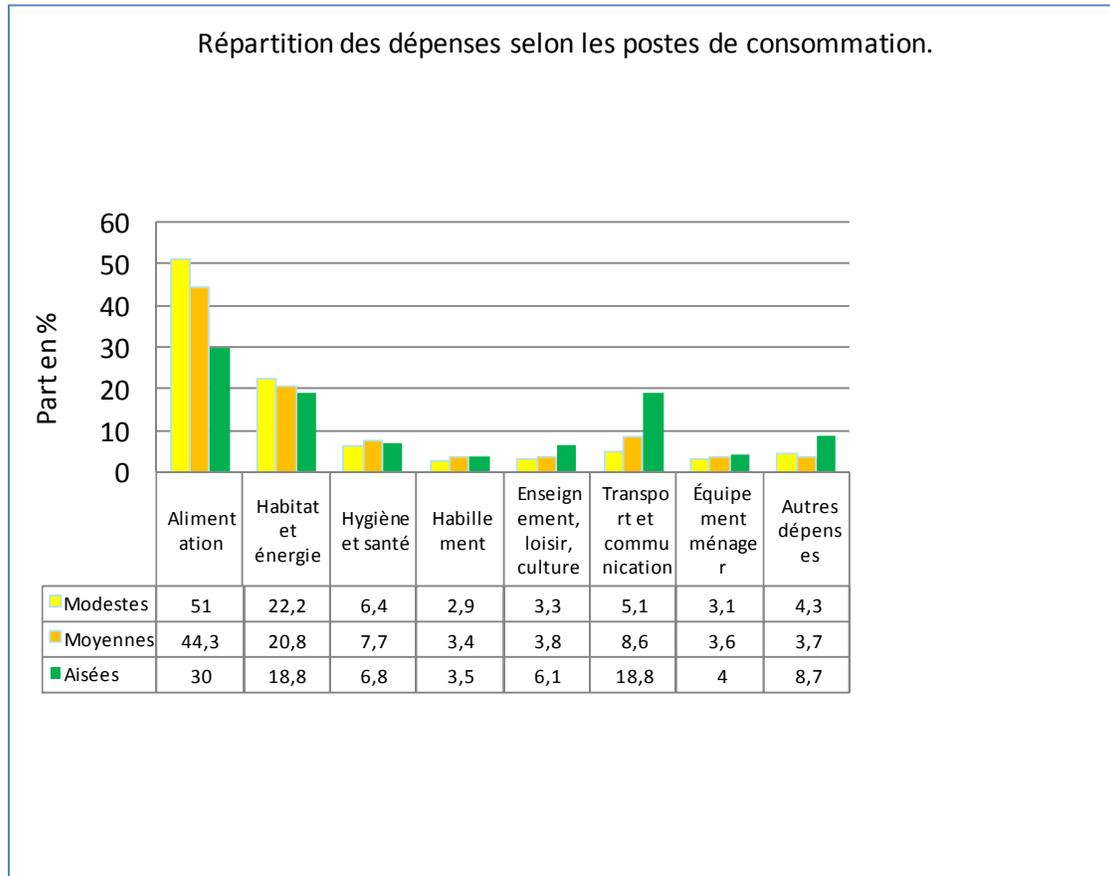
Annexe 3 : poids démographique régional des classes moyennes.



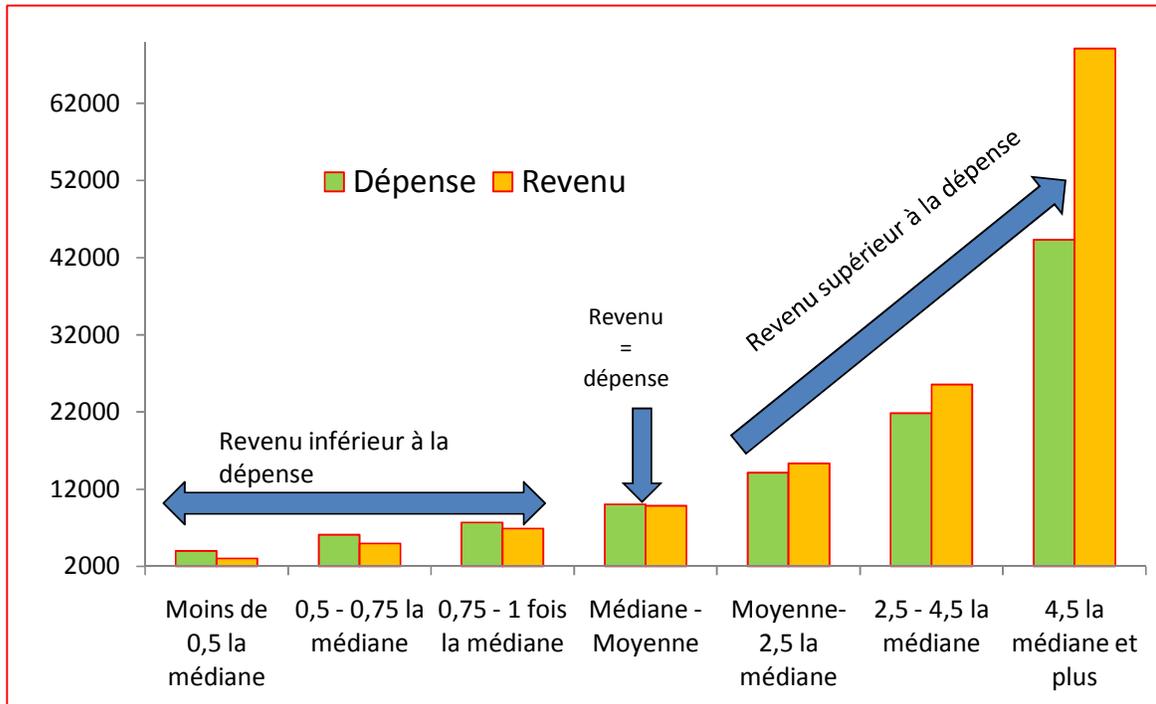
Annexe 4 : sources de revenus comparées des strates sociales.



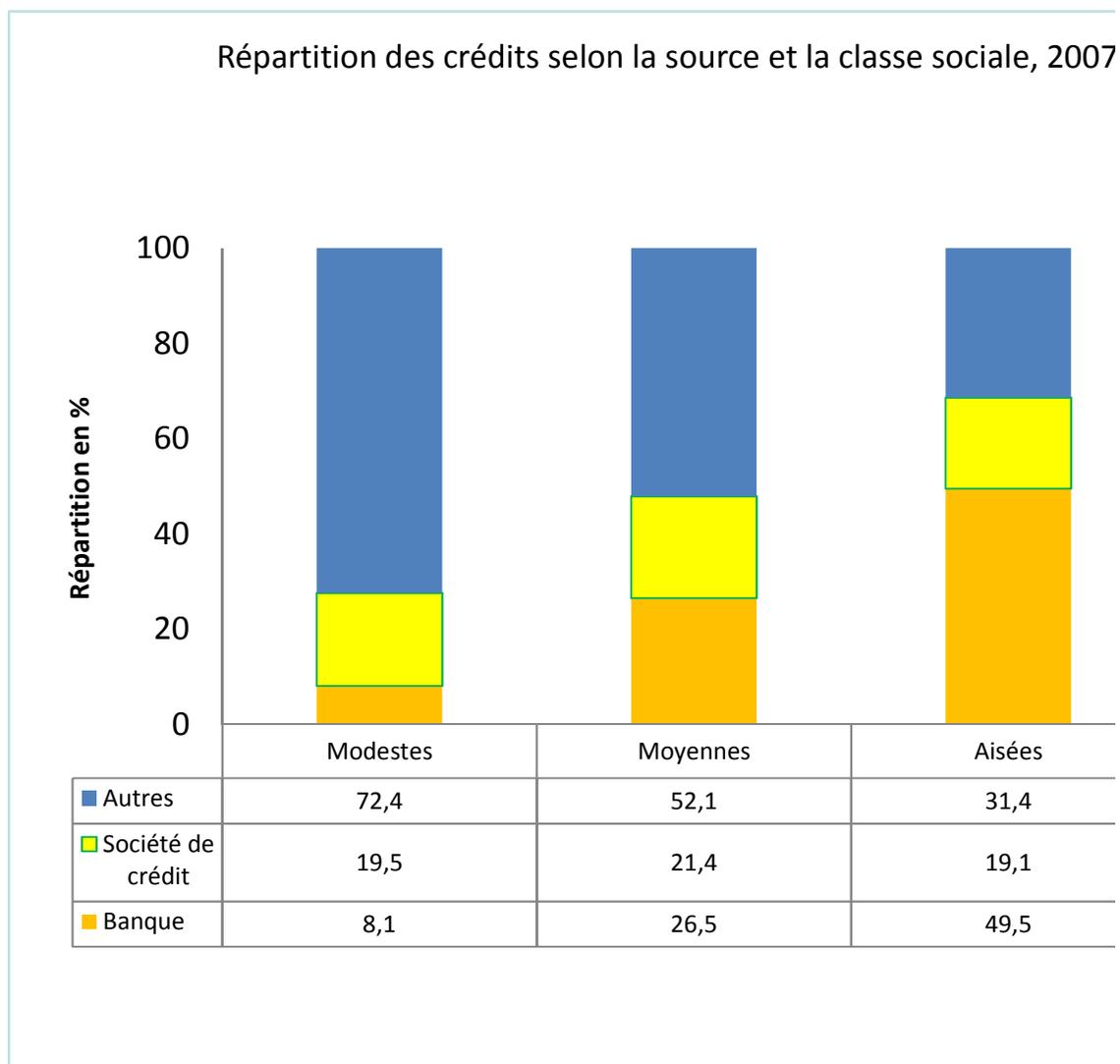
Annexe 5 : Structure comparée des dépenses de consommation selon les strates sociales.



Annexe 6 : Niveaux comparés des dépenses et des revenus selon les multiples de la médiane des revenus.



Annexe 7: Structure comparée de l'endettement des strates sociales selon les sources de prêt.



Annexe 8: Structure comparée de l'endettement des strates sociales selon l'objets des crédits.

